

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
sgk.csss@parl.admin.ch

À l'att. des gouvernements cantonaux

Le 28 février 2011

04.439 Initiative parlementaire. Loi sur les stupéfiants. Révision Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 20 janvier 2011, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a adopté un avant-projet de révision de la loi sur les stupéfiants qu'elle a élaboré en réponse à l'initiative parlementaire visée en titre. Cet avant-projet vise à soumettre la consommation de cannabis par des adultes ou des jeunes âgés de 16 ans au moins à la procédure d'amende d'ordre.

La CSSS-N a chargé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de lancer une consultation à ce sujet auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national ainsi que des autres milieux concernés. Dans cette perspective, nous vous faisons parvenir en annexe l'avant-projet assorti du rapport explicatif, ainsi qu'un questionnaire et la liste des destinataires de la consultation. Ces documents peuvent également être téléchargés à l'adresse suivante :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Le délai de réponse est fixé au 31 mai 2011.

Nous vous saurions gré de bien vouloir envoyer votre avis d'ici cette date à l'Office fédéral de la santé publique, Unité de direction Santé publique, Division NPP, Section Bases scientifiques et juridiques, 3003 Berne. Veuillez également en faire parvenir une copie par courrier électronique à l'adresse suivante : baggrundlagen@bag.admin.ch.

Madame Christina Leutwyler, secrétaire adjointe des CSSS (tél. 031 322 98 40 ; Christina.Leutwyler@parl.admin.ch), et Madame Crista Cueni, de l'OFSP (tél. 031 323 23 17 ; crista.cueni@bag.admin.ch), se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Vous remerciant par avance de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Thérèse Meyer-Kaelin
Présidente de la commission

Annexes mentionnées